

... Difficultés (comme ceux des étudiants communistes avec le P.C.E...)

L'évolution des revendications atteint, en 1965, sous l'impulsion de la FUDE à Madrid, de la FNEC en Catalogne, de l'EIA en Pays-Basque, la remise en question du SEU; et l'ensemble des facultés se rallie en un mois au mot d'ordre "SEU non-liberté syndicale": en février est créée la première Assemblée libre d'étudiants et de professeurs et le 24 ces derniers prennent la tête d'une manifestation. Il est alors intéressant de signaler quels étaient ces professeurs ARANGUREN est démocrate-chrétien, DIAZ, un des fondateurs de la Phalange est actuellement représentant de la "gauche de celle-ci, CALVO et VERCHER, catholiques libéraux et GALVIN "socialistes" de droite, technocrate et maître à penser de la bourgeoisie libérale; il réclame un syndicat étudiant apolitique et corporatiste.

Se groupant en Assemblée libre, les universitaires se trouvaient devant deux attitudes: faire appel au combat ouvrier; ou choisir le dialogue et chercher des arrangements avec les responsables du SEU c'est à dire avec le gouvernement franquiste. Les déclarations d'un responsable de sciences au sein de l'Assemblée libre de Madrid montrent que la lutte était encore limitée: "les revendications ne doivent pas dépasser le cadre de l'Université, l'union avec les ouvriers lors de manifestations ou de grèves est inadéquates et préjudiciable." (sic).

Lorsque le 10 mars 65 la IVème Assemblée libre de Madrid décidait de se dissoudre, le mouvement a donc été pris en charge par les éléments les plus modérés, les démocrates-chrétiens et les phalangistes de gauche, et se retrouve isolé et replié sur lui-même. "Le mouvement universitaire a triomphé" peut alors écrire Le Monde. Ce triomphe (?) est la reconnaissance par la direction nationale du SEU de la nécessité de se réformer "democratiquement": le 7 avril paraît le décret de réorganisation.

1-Elle s'effectue sous deux formes:

- verticale: associations nationales par enseignement
- horizontale par associations dans les facultés et les districts universitaires.

2-le SEU est toujours unique et obligatoire; mais tous les dirigeants sont élus, y compris le représentant au Congrès national, qui remplacera l'ancien délégué national nommé par le gouvernement.

3-Parallèlement est créé un Commissariat dans le cadre du Secrétariat général au Mouvement. Le commissaire, nommé par le gouvernement, "fera le lien entre les associations d'étudiants et l'Etat et le Mouvement.

Aussi réformistes furent elles, les revendications ont donc, en partie, échouées.-montrant la volonté réactionnaire du régime. La lutte devait donc être relancée.

La IIème Réunion coordinatrice nationale des étudiants d'Espagne des 4 et 5 mai dénonce le décret comme créant, non pas un nouveau